



Le ministère doit organiser une consultation sérieuse sur les programmes

La consultation de l'APPEP sur les projets de programmes de philosophie des filières générale et technologique¹, organisée avec les seuls moyens d'une association professionnelle, a rencontré un succès considérable : plus de 1700 professeurs de philosophie y ont répondu, soit un tiers de la profession. L'importance de cette participation et la densité des contributions confirment le besoin des professeurs de se prononcer sur des programmes qu'ils auront à appliquer.

Cette consultation ne portait que sur les projets provisoires qui ont été présentés par le GEPP le 20 mars dernier, mais ses enseignements sont déjà très précieux. Nous espérons que le CSP saura en tenir compte.

Toutefois, l'APPEP considère que cette consultation ne saurait suffire. Elle estime en effet que les professeurs de philosophie doivent pouvoir se prononcer sur le programme voté par le CSP, aussitôt que celui-ci sera connu.

C'est ce qu'on est en droit d'attendre de la consultation que la DGESCO organisera prochainement.

Mais cette consultation ne saurait se réduire à l'application formelle d'une obligation réglementaire : il faut laisser du temps aux professeurs d'y répondre et aux parties prenantes à la rédaction des programmes d'en tenir compte.

C'est pourquoi le projet de publier précipitamment les programmes en juillet rend impossible la bonne tenue de cette consultation.

L'APPEP demande donc au ministre de différer la publication des programmes le temps que des leçons aient été tirées d'une consultation sincère.

Elle demande à la DGESCO d'organiser une consultation sérieuse et fiable : les questions posées ne doivent pas être stéréotypées, mais porter précisément sur le contenu des programmes de philosophie et la synthèse doit en être rendue publique.

Elle demande également à la DGESCO de refaire une consultation sur les programmes de la spécialité «Humanités, littérature et philosophie», la précédente ayant été bâclée² et ses résultats jamais publiés.

Elle demande enfin qu'il soit prescrit aux Rectorats de mettre une salle à la disposition des professeurs de philosophie qui souhaitent profiter des réunions d'entente ou d'harmonisation pour se réunir et discuter des projets de programmes, afin de favoriser une réflexion collégiale et des contributions collectives à la consultation.

Paris, le 12 mai 2019

¹ <http://www.appep.net/synthese-partielle-de-la-consultation-sur-les-programmes-de-philosophie/>

² <http://www.appep.net/une-consultation-en-trompe-loeil/>